

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 10 décembre 2025
Convocation du 04 décembre 2025

Date d'Affichage :

11 décembre 2025

Nbre de Conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : MM. Christophe DORÉ, Philippe BEAUFILS, Ludovic HÉBERT, Mmes Linda HOCDÉ, Charlie GOUDAL-MANOURY, MM François BOMBEREAU, Jean-Claude LEPILLER, Raymond VIARD, Mmes Josiane BOBÉE, Dominique COUBRAY, MM Dominique MÉTOT, Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Jean-Yves HÉDOU, Mmes Suzanne LE TUAL, Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, MM Michaël CAVELIER, Rachid CHEBLI, Nicolas MERLIER, François PAIN.

Nbre de présents : 21
Nbre d'excusés avec pouvoir : ... 10
Nbre d'excusés sans pouvoir : ... 0
Nbre d'absents : 2

Excusés avec pouvoir : Mme Marie-Jeanne DEMOL, M Raphaël GRIEU, Mmes Ghislaine FERCOQ, Sylvie DEVAUX, Christine RASTELLI, Lynda BÉNARD, MM Tony DENOYERS, Julien LAPERT, David RIBEIRO, Jean-Marc ORAIN.

Nombre de votants : 31

- Mme DEMOL avait donné procuration à Mme COUBRAY
- M. GRIEU avait donné procuration à M. HÉBERT
- Mme FERCOQ avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- Mme DEVAUX avait donné procuration à Mme MOUSSA
- Mme RASTELLI avait donné procuration à Mme GERVAIS
- Mme BÉNARD avait donné procuration à Mme BOBÉE
- M. DENOYERS avait donné procuration à M. HÉDOU
- M. LAPERT avait donné procuration à M. LEPILLER
- M. RIBEIRO avait donné procuration à M. VIARD
- M. ORAIN avait donné procuration à M. CAVELIER

Absents : M. Johnny ALEXANDRE et Mme Marina ROUSSEL

TRANSFERT D'OFFICE DES VOIRIES PRIVEES ET EQUIPEMENTS ANNEXES DES LOTISSEMENTS « LA CHENAIE » ET « LA HETRAIE » VALANT CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Madame Charlie GOUDAL-MANOURY donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.318-3 et R.318-10,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9,

VU la délibération n° ST 2025/21 en date du 17 septembre 2025 approuvant le recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal, sans indemnité, des parcelles cadastrales ci-dessous, constituant les voiries et équipements annexes des lotissements « LA CHENAIE » et « LA HETRAIE » et autorisant le lancement de l'enquête publique :

. Lotissement « LA CHENAIE » :

- AL n°284 (2573 m²) : Rue et passage Georges Brassens,
- AL n°285 (188 m²) : Elargissement de la rue du Réservoir,
- AL n°283 (821 m²) : Bassin d'orage,

. Lotissement « LA HETRAIE » :

- AM n°428 (902 m²) : Rue des Primevères,
- AM n°429 (295 m²) : Voie de desserte,
- AM n°430 (1052 m²) : Elargissement des rues des Tulipes et des Pivoines,
- AM n°413 (113 m²) : Bassin d'orage,

VU l'arrêté n° ST 2025 T 356 en date du 1^{er} octobre 2025 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique et désignant M. Bernard LOUIS en qualité de Commissaire-Enquêteur,

VU le dossier soumis à l'enquête publique, le registre d'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur annexés à la présente,

CONSIDERANT que les voiries et équipements annexes des lotissements « LA CHENAIE » et « LA HETRAIE » sont restés respectivement la propriété du Cabinet HEROUARD et LEMETAIS et la SC « LA HETRAIE »,

CONSIDERANT l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 27 octobre au vendredi 14 novembre 2025, soit pendant une durée de 19 jours consécutifs avec la tenue de 2 permanences les 27 octobre et 14 novembre 2025,

CONSIDERANT qu'à la clôture de l'enquête publique, M. Bernard LOUIS, Commissaire-Enquêteur, a transmis le 24 novembre 2025 son avis, son rapport et ses conclusions motivées,

CONSIDERANT le respect des dispositions réglementaires, la régularité des affichages et publication par voie de presse et sur le site Internet de la Commune de BOLBEC, la mise à disposition en l'Hôtel de Ville et sur le site Internet du dossier complet et conforme, l'absence d'opposition au projet, M. Bernard LOUIS a émis un avis favorable au transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles susvisées dans son rapport en date du 21 novembre 2025,

CONSIDERANT qu'au cours de l'enquête, il est apparu que, suite à une erreur matérielle dans la délibération n° ST 2025/21 du 17 septembre 2025, la parcelle cadastrée section AM n°418 d'une superficie de 56 m² faisant partie de la voie de desserte du lotissement « LA HETRAIE » avait été omise,

CONSIDERANT que les emprises à rétrocéder sont des voies privées ou équipements annexes ouverts à la circulation publique dans un ensemble d'habitations et que leur rétrocession revêt un intérêt général,

CONSIDERANT que la procédure dans son intégralité a été respectée et que le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable,

CONSIDERANT qu'il ressort des conclusions du Commissaire-Enquêteur qu'aucun propriétaire intéressé n'a manifesté son opposition au projet, la décision portant transfert d'office peut être prise par délibération du Conseil Municipal tel que prévu par l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le transfert d'office de l'emprise des voies et des équipements annexes ouverts à la circulation publique ci-dessous :

. Lotissement « LA CHENAIE » :

- AL n°284 (2573 m²) : Rue Georges Brassens pour une longueur de 182 m et passage Georges Brassens,
- AL n°285 (188 m²) : Elargissement de la rue du Réservoir,
- AL n°283 (821 m²) : Bassin d'orage,

.../...

. Lotissement « LA HETRAIE » :

- AM n°428 (902 m²) : Rue des Primevères pour une longueur de 64 m,
- AM n°429 (295 m²) et AM n°418 (56 m²) : Voie de desserte,
- AM n°430 (1052 m²) : Elargissement des rues des Tulipes et des Pivoines,
- AM n°413 (113 m²) : Bassin d'orage,
- d'incorporer dans le domaine public communal lesdites parcelles,
- de rappeler que la délibération portant transfert éteindra par elle-même tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en l'absence, Monsieur le 1^{er} Adjoint ou tout élu dûment habilité à signer tous les actes et pièces s'y rapportant notamment ceux liés à la publication foncière obligatoire.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)

Le Maire,



Christophe DORÉ

